

Pesticides

Pesticides - Effets sur la santé

Sur cette page

[Quels sont les effets sur la santé associés aux pesticides?](#)

[Peut-on devenir allergique aux pesticides?](#)

[Comment les pesticides pénètrent-ils dans votre organisme?](#)

[Les pesticides peuvent-ils causer le cancer?](#)

[Comment peut-on savoir si un pesticide présente un danger?](#)

Quels sont les effets sur la santé associés aux pesticides?

Les pesticides sont conçus pour tuer les « organismes nuisibles », mais certains pesticides peuvent également avoir des effets néfastes sur la santé des humains. La probabilité de subir des effets néfastes sur la santé dépend du type de pesticide et des autres produits chimiques qu'il contient, de la quantité à laquelle vous êtes exposé, de la durée et de la fréquence de l'exposition.

Plus souvent, les pesticides ont une incidence sur le système nerveux (le système de notre organisme qui contrôle les nerfs et les muscles). Les effets généraux sur la santé d'une exposition aiguë (court terme) ou d'une intoxication sont énumérés dans le tableau ci-après.

NOTE : Le terme « pesticide » désigne une grande variété de produits chimiques ou de produits antiparasitaires. Il importe de toujours obtenir des renseignements précis concernant le produit particulier que vous utilisez.

- [Pesticides – Délai de sécurité après traitement](#)
- [Pesticides – Étiquettes](#)
- [Pesticides – Généralités](#)
- [Pesticides – Premiers soins](#)
- [Pesticides – Sécurité au travail](#)

Tableau
Symptômes généraux pouvant indiquer une intoxication par des pesticides

Intoxication légère	Intoxication modérée	Intoxication grave
<p>Un ou plusieurs des symptômes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • irritation des voies nasales, de la gorge, des yeux ou de la peau • céphalées • étourdissements • perte d'appétit • soif • nausées • diarrhée • transpiration • faiblesse ou fatigue • agitation • nervosité • humeur changeante • insomnie 	<p>Un ou plusieurs des symptômes d'intoxication légère et des symptômes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • vomissements • salivation excessive • toux • sensation de constriction au niveau de la gorge et du thorax • crampes abdominales • vision trouble • pouls rapide • transpiration excessive • grande faiblesse • tremblement • incoordination motrice • confusion 	<p>Un ou plusieurs des symptômes d'intoxication légère, des symptômes d'intoxication modérée et des symptômes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • incapacité de respirer • sécrétions abondantes (mucosité) dans les voies respiratoires • rétrécissement des pupilles (micropupilles) • brûlures chimiques sur la peau • augmentation du rythme respiratoire • perte de réflexes • secousses musculaires irrépressibles • perte de conscience • mort

Certains effets néfastes sur la santé dus à l'exposition à un pesticide peuvent se faire sentir immédiatement. Certains symptômes peuvent apparaître plusieurs heures après l'exposition. D'autres effets peuvent se manifester après plusieurs années, par exemple le cancer.

Certains symptômes dus à l'exposition à un pesticide cessent dès la fin de l'exposition. D'autres peuvent mettre un certain temps à disparaître. Chez les personnes exposées régulièrement à des pesticides, les effets à long terme sur la santé sont plus préoccupants.

Les femmes enceintes ou qui allaitent doivent vérifier auprès de leur médecin si elles peuvent utiliser des pesticides dans le cadre de leur travail, étant donné que certains peuvent être dangereux pour le fœtus (l'enfant à naître) ou le nourrisson.

On recommande aux opérateurs certifiés pour l'application de pesticides ou aux personnes qui utilisent des pesticides dans le cadre de leur travail d'obtenir un bilan de santé régulièrement. Ces personnes doivent informer leur médecin des pesticides qu'elles utilisent ou auxquels elles sont exposées.

Comment les pesticides pénètrent-ils dans votre organisme?

Les pesticides peuvent entrer dans votre organisme lors du mélange du produit, de son application ou de son nettoyage. Un produit ou une substance chimique peut pénétrer dans votre organisme de trois façons :

- par la peau (contact dermique,
- par les poumons (inhalation), ou
- par la bouche (ingestion).

Contact dermique (absorption par la peau ou les yeux)

Dans la plupart des situations de travail, l'absorption par la peau est la voie d'exposition aux pesticides la plus courante. L'absorption se poursuit tant que le pesticide reste en contact avec la peau. Une personne peut être exposée à un éclaboussement ou à un nuage de particules lors du mélange, du chargement ou de l'application d'un pesticide. Le contact avec la peau peut également survenir lorsqu'on touche à une pièce d'équipement, à des vêtements de protection ou à une surface sur laquelle se trouvent des résidus de pesticide.

Les pesticides peuvent aussi être absorbés par les yeux. En outre, ils peuvent endommager l'œil lui-même.

Inhalation (absorption par les poumons)

L'inhalation peut se produire lorsqu'on travaille près de poudres, de gouttelettes en suspension dans l'air (brouillards) ou de vapeurs. Le risque lié à une application à basse pression est assez faible, étant donné que les gouttelettes sont trop grosses pour demeurer en suspension dans l'air. L'application d'un pesticide à l'aide d'un équipement à haute pression, à très faible volume ou de type brumisateur peut augmenter le risque parce que les gouttelettes sont plus fines et qu'elles peuvent voyager dans l'air sur des distances considérables. Les pesticides qui présentent un risque d'inhalation élevé portent une étiquette où figure des instructions concernant le port d'un appareil de protection respiratoire. Les pesticides peuvent être facilement absorbés par les tissus pulmonaires.

Ingestion (absorption par la bouche)

L'ingestion (par la bouche) est la voie d'exposition la moins courante. Cependant, elle donne lieu aux intoxications les plus graves. Il existe de nombreux rapports sur des personnes ayant bu accidentellement un pesticide qui a été versé dans une bouteille non étiquetée, une tasse ou un contenant servant à boire (y compris des canettes ou des bouteilles de boissons gazeuses). Les travailleurs qui manipulent des pesticides peuvent également ingérer accidentellement ce dernier en mangeant ou en fumant s'ils n'ont pas pris la précaution de se laver les mains au préalable.

(Tiré de : Ministère de l'agriculture de la Colombie-Britannique, 2017. « Pesticide Toxicity and Hazard »

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la façon dont les produits chimiques peuvent pénétrer dans votre organisme, consultez la fiche d'information Réponses SST intitulée [Comment les produits chimiques des lieux de travail pénètrent dans l'organisme](#).

Comment peut-on savoir si un pesticide présente un danger?

Comme il existe de nombreux types de pesticides, leur toxicité peut varier grandement. La probabilité d'être malade à la suite d'une exposition à un pesticide dépend d'un certain nombre de facteurs, à savoir :

- le type de pesticide (certains pesticides sont plus nocifs que d'autres),
- la quantité de pesticide à laquelle on est exposée,
- la concentration/le titre (force/dose),
- la durée d'exposition ou durée (période/temps),
- la « voie de pénétration » dans l'organisme (absorption par la peau, ingestion ou inhalation), et
- les autres matières inertes ou produits chimiques contenus dans le pesticide.

En général, le risque de maladie augmente en fonction de la concentration (force) du pesticide et de la durée d'exposition. La « quantité ou dose » et le « temps d'exposition » nécessaires pour induire une maladie dépendent du type particulier de pesticide.

Pour obtenir de plus amples renseignements concernant les voies d'exposition et les types de toxicité, consultez la fiche d'information Réponses SST intitulée [Pourquoi un produit chimique est-il toxique?](#)

Peut-on devenir allergique aux pesticides?

Dans certains cas, oui. Il existe deux types de sensibilisation allergique : cutanée et respiratoire. Les symptômes d'une sensibilisation cutanée se manifestent notamment par une tuméfaction, de la rougeur, des démangeaisons, de la douleur et la formation de vésicules. La sensibilisation respiratoire peut comprendre les symptômes suivants : respiration sifflante, difficulté à respirer, serrement de poitrine, toux et essoufflement. Dans certains cas, la sensibilisation respiratoire peut produire une crise d'asthme grave.

Au fur et à mesure que les allergies apparaissent, la réaction peut s'aggraver à chaque exposition. Finalement, même une courte exposition à une faible concentration de pesticide peut causer une réaction très grave. Il est important de se rappeler que les pesticides peuvent causer des réactions allergiques qui peuvent mettre la vie de certaines personnes en danger. Cette situation est toutefois rare.

Les pesticides peuvent-ils causer le cancer?

Santé Canada recommande d'acheter des pesticides portant un numéro d'homologation sur leur étiquette. Ces produits ont été testés et approuvés par Santé Canada.

Avant de permettre l'utilisation ou la vente d'un produit antiparasitaire au Canada, Santé Canada le soumet à un processus d'évaluation scientifique rigoureux afin de s'assurer qu'il ne présentera aucun danger s'il est utilisé conformément au mode d'emploi qui apparaît sur l'étiquette du produit. Il est également évalué pour déterminer s'il est efficace pour son objectif déclaré. Tous les pesticides homologués au Canada, y compris les produits antiparasitaires destinés à des usages agricoles, forestiers et domestiques, sont soumis à un examen d'une telle rigueur.

De nombreux ingrédients sont utilisés dans la préparation des pesticides. Comme pour toutes les expositions aux produits chimiques, il est préférable de recourir le moins possible aux pesticides (de ne pas les utiliser du tout) ou d'utiliser une substance moins toxique. Si vous devez utiliser un pesticide, suivez toujours les instructions relatives à l'utilisation, manipulation et à l'entreposage sécuritaires de ce dernier.

Date de la dernière modification de la fiche d'information : 2023-01-20

Avertissement

Bien que le CCHST s'efforce d'assurer l'exactitude, la mise à jour et l'exhaustivité de l'information, il ne peut garantir, déclarer ou promettre que les renseignements fournis sont valables, exacts ou à jour. Le CCHST ne saurait être tenu responsable d'une perte ou d'une revendication quelconque pouvant découler directement ou indirectement de l'utilisation de cette information.